CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN / MME SABINE BERNASCONI

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 15 Décembre 2017

<u>OBJET</u>: Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - 2ème répartition et Tarascon, capitale provençale de la culture 2018

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Décembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer les aides suivantes dans le cadre de l'aide au développement culturel des communes 2017 :
 - . 1 734 € à la commune d'Aix-en-Provence pour la mise en place par le Conservatoire Darius Milhaud d'un atelier de danse au collège du Jas de Bouffan,
 - . 632 € à la commune de Coudoux pour l'organisation de la journée « Lutter contre le harcèlement ».
 - . 2 170 ۈ la commune de Coudoux pour l'organisation de la journée sur les Arts du cirque, ainsi qu'une subvention complémentaire de 20 000 € à la commune de Trets pour l'organisation de l'événement « capitale provençale de la culture » 2017 et une subvention de 50 000 €à Tarascon pour l'édition 2018 de cet événement,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les conventions à intervenir avec les communes de Trets et Tarascon, dont les projets sont joints en annexe au rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité Messieurs FÉRAUD et LIMOUSIN ne prennent pas part au vote.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée